

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-6-7-1

Séance du jeudi 25 septembre 2025

PROTOCOLE D'INTERVENTION SUR AUTOROUTES ET 2X2 VOIES A CHAUSSÉES SEPARÉES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle
BEY Françoise donne procuration à OEHLER Serge
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DOLLINGER Isabelle
HAGENBACH Vincent donne procuration à MUNCK Marc
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
ZAEGEL Sébastien donne procuration à SUBLON Yves

ABSENTS :

ADRIAN Daniel, FUCHS Bruno, ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU l'avis de la Commission Réseaux et mobilités du 4 septembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le partenariat avec le groupement de gendarmerie du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, de service incendie et secours du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le service d'aide médicale urgente du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la Direction Interdépartementale de la Police Nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, pour établir un protocole d'intervention sur autoroutes et 2x2 voies à chaussées séparées ;
- Approuve le protocole d'intervention sur autoroutes et 2x2 voies à chaussées séparées, joint en annexe à la présente délibération, à conclure le groupement de gendarmerie du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, de service incendie et secours du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le service d'aide médicale urgente du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la Direction Interdépartementale de la Police Nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;

- - Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer le protocole le protocole d'intervention sur autoroutes et 2x2 voies à chaussées séparées—après y avoir apporté, le cas échéant, les modifications mineures qui s'avéreraient nécessaires, sans qu'elles ne changent le sens de ses dispositions.

.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote

Frédéric BIERRY, Président des SIS 67 et 68